



Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2022 à 18H30

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 30 juin à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTAENT, Carole DERUY

Messieurs Lahcen MIRI et Jean-Luc LEDUC, Adjoints.

Mesdames : BRESON Martine, DUVAL Marie-Pierre, GABRIEL Madeleine, GAUDEFROY Sandrine, HERBLOT Corinne, LAFONT Rosalie, NIVAL Anita, REYES Katia.

Messieurs : AUBAS François, BAUDOIN Gilles, BRODIN Marc, CARRÉ Frédéric, LEGRAND Gilbert, LEMAIRE Franck.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- Valentin GUILLEUX, pouvoir à Rosalie LAFONT
- Jean-Charles LEFÈVRE, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX

Absente :

Madame ALLAL Safia

**Marie-Pierre DUVAL et Gilles BAUDOIN sont désignés assesseurs,
Frédéric CARRÉ est élu secrétaire de séance.**

A la suite de la démission de M. Jean-Claude CONVERSAT, Mme Maryvonne TORDEUX aurait dû intégrer le conseil municipal mais y a renoncé. M. François AUBAS a donc été installé et siège au sein de l'assemblée.

En début de séance, le Maire a donné les informations suivantes :

- Transfert de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à la CARCT : la commune souhaite que ce transfert aboutisse à une opération blanche financièrement et demande le respect de l'équité territoriale.
- Extinction de l'éclairage public : génère des économies d'énergies et réduit les nuisances pour l'environnement comme pour le sommeil. Ne pose pas de problème particulier en matière de sécurité. Une réflexion est en cours pour procéder à cette extinction sur la commune.

- Le fossé rue de Genève va être busé, le remblai sera utilisé pour combler le chemin communal perpendiculaire et permettre l'accès des riverains à leur propriété. Le maire a aussi interpellé les différentes structures compétentes et madame la sous-préfète pour la mise en place rapide de dispositifs de lutte contre les inondations et autres dégâts liés aux intempéries.
- M. le maire a pris un arrêté pour interdire la consommation de protoxyde d'azote, gaz hilarant, sur la voie publique. Il a aussi demandé aux équipes de gendarmerie une présence renforcée et plus de fermeté par rapport aux problèmes de délinquance que connaît actuellement la commune.
- Les Foulées des Bruyères ont fait leur retour dimanche dernier et se sont très bien passées. Bravo à Corinne HERBLOT, ses collègues de la commission sport et l'ensemble des bénévoles qui se sont investis pour cette manifestation.
- Bravo aussi à nos sapeurs-pompiers pour la brocante qui s'est tenue dimanche dernier aussi et a été une réussite.
- Projet Camille Claudel : l'association CTO se chargera de collecter les fonds pour la statue La Valse, une bâche va être posée sur le mur du Point info Tourisme, une fresque sera réalisée sur un mur place Aristide Briand.
- Place Aristide Briand : trois maîtres d'œuvre ont été reçus, ils doivent faire part de leurs propositions. Les élus et les habitants seront associés à la réflexion.
- Restauration de l'église Sainte-Macre : le préfet autorise un taux de subvention supérieur à 80%, les démarches sont en cours avec les partenaires financiers, DRAC, région, département. Le coût de cette première phase de travaux s'élève à un million d'euros HT.

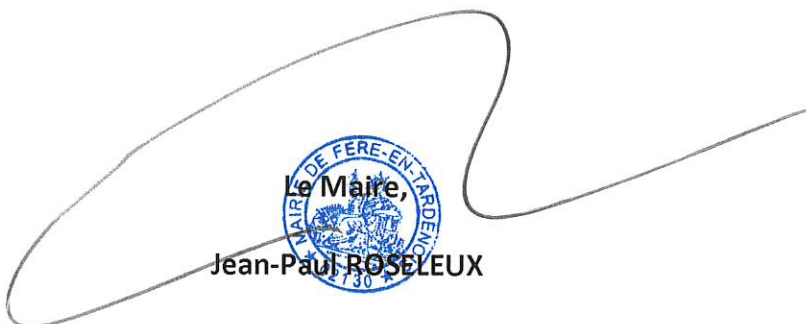
Les travaux se dérouleront en cinq phases. La mise en place de l'échafaudage débutera lundi 11 juillet. La rue sera fermée tout le temps des travaux, la salle Maurice Denis aussi, elle servira de base de vie et salle de réunion pour le chantier. D'autres salles seront proposées pour les réunions, lors d'obsèques ou d'activités.

- Les travaux de la rue Paul Claudel seront réalisés par l'entreprise Eiffage. Ils débutent lundi 4 juillet et dureront tout l'été.
- La commune accueillera cette année 11 Féroises et Férois dans le cadre du dispositif Cap'Jeunes.
- Manifestations en juillet :
 - Festival de photo ce week-end
 - Marché dominical ce dimanche
 - Fête nationale : animations à partir de 15 heures pour les enfants et leurs parents le 13 juillet, cérémonie à 18H45 puis soirée dansante et feu d'artifice
 - Commémoration de la bataille de la Ferme de la Croix-Rouge samedi 23 juillet à 11 heures
 - Marché nocturne samedi 23 juillet à partir de 18 heures, sur le thème des Indiens d'Amérique.

Puis, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a :

- Recruté une coordonnatrice communale et des agents recenseurs pour le recensement de la population en janvier 2023,
- Créé un poste d'adjoint administratif,
- Créé un poste d'adjoint d'animation,
- Modifié le tableau des effectifs communaux,
- Modifié le budget communal 2022,
- Attribué les subventions aux associations,
- Renoncé à un avenant dans le cadre d'une convention avec la SEDA,
- Émis un avis défavorable à l'implantation d'un parc éolien,
- Pris acte du rapport d'activité 2021 de la CARCT,
- Approuvé le rapport de gestion du conseil d'administration de SPL-XDEMAT,
- Accepté de signer la convention de compétence GEPU 2022 avec la CARCT,
- Décidé d'installer des plateaux ralentisseurs avenue du Collège et de demander une subvention au conseil départemental, au titre des amendes de police.

La séance est levée à 19 heures.


Le Maire,
Jean-Paul ROSELEUX

